

Négociations au sein de la Branche des IEG

Avril
2026**CPPNI du 28 avril 2026****ORDRE DU JOUR :**

- Fin de la négociation sur la grille des salaires

Tout au long de cette négociation, FO Énergie a porté une ligne constante : **défendre les garanties collectives, sécuriser les parcours professionnels et refuser tout recul déguisé en modernisation.**

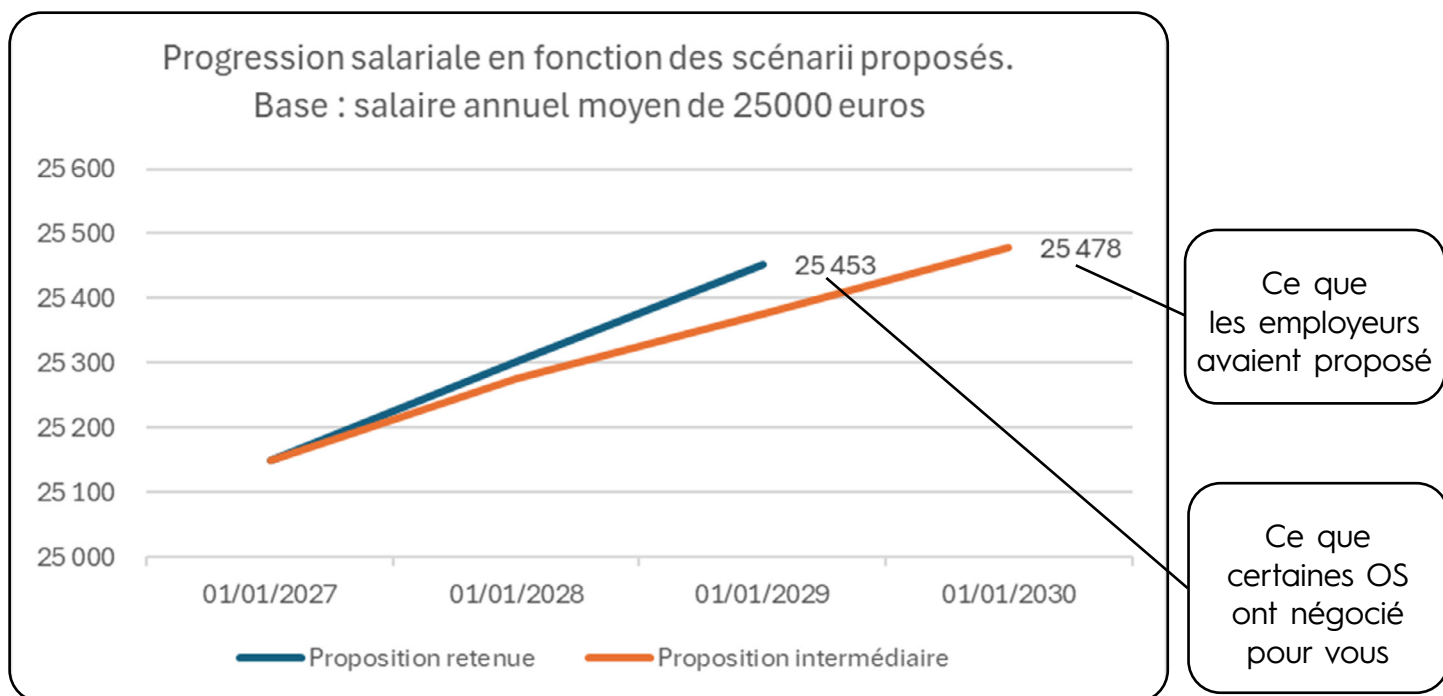
Lors de cette ultime séance de négociation, les employeurs ont fait de dernières propositions.

- ✓ **Dernier échelon à 40 ans d'ancienneté**, au lieu de 41 ans. Une légère inflexion, mais qui reste insuffisante par rapport à notre revendication qui consistait à réactiver les échelons 1,2 et 3 et à créer 2 échelons supplémentaires.
- ✓ **Revalorisation des futurs échelons 2,3 et 4.** La progression salariale à l'ancienneté atteint les **25 % sur 40 ans** de carrière. C'est une avancée pour les débuts de carrière, sur lesquels FO était intervenue. Toutefois, nous restons très loin de la progression de 33 % qui était possible à l'origine de notre grille salariale actuelle.
- ✓ **Dès 2026**, les mesures liées aux planchers/plafonds de collège et la mise en place du salaire minimum à SMIC +2 % pourraient être mises en œuvre.
- ✓ Concernant la **revalorisation de grille** (mesure d'accompagnement), les employeurs ont successivement proposé au cours de la négociation :
 - 1 % puis 1,5 %
 - puis 1,8 % sur 3 ans

Lors de cette séquence finale et après une négociation pied à pied pour gagner 0,1 %, sans perdre ce qui avait été acquis pour l'ancienneté, les employeurs sont revenus avec une **proposition de 1,9 % sur 4 ans.**

FO Énergie a refusé que les salariés aient à choisir entre une mesure générale affaiblie, ou un affaiblissement de l'ancienneté.

D'autres organisations syndicales ont privilégié une vision à court terme et ont œuvré pour une revalorisation de grille moindre, mais versée en 3 fois. Résultat : à vouloir gagner trop vite les salariés vont moins gagner sur le moyen terme!



Ces nouvelles propositions ne sont toujours pas aux attendus. Rien de nouveau concernant la mesure centrale de cette « modernisation » qui consiste à diminuer la valeur des augmentations individuelles. L'impact pour les salariés à court, moyen et long terme sera sans équivoque et sera synonyme d'une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour les années à venir.

L'avis des fédérations syndicales sera probablement demandé avant le 1^{er} juillet, FO Énergie consultera ses syndicats.

Prochaine CPPNI
Le 19 mai 2026